



La tarification du carbone progresse mais l'atteinte des objectifs de l'accord de Paris exige des mesures plus radicales, selon un nouveau rapport de la Banque mondiale

La tarification du carbone progresse mais l'atteinte des objectifs de l'accord de Paris exige des mesures plus radicales, selon un nouveau rapport de la Banque mondiale. Huit nouvelles initiatives de tarification du carbone ont été lancées depuis 2016. Washington, 1er novembre 2017 — Tandis que les collectivités territoriales et les pays sont toujours plus nombreux à tarifier le carbone, ces mesures sont encore trop insuffisantes pour contribuer à l'atteinte des objectifs de l'accord de Paris, souligne un nouveau rapport de la Banque mondiale. Lancé à la veille de la COP23 de la CCNUCC, qui se tiendra à Bonn, l'édition 2017 du rapport annuel State and Trends of Carbon Pricing (a) dresse un état des lieux mitigé. Parmi les évolutions positives, la hausse en valeur de 7 % des initiatives de tarification du carbone (systèmes d'échange de quotas d'émission et taxes confondus) entre 2016 et 2017, pour atteindre 52 milliards de dollars. Huit mécanismes, nouveaux ou renforcés, ont été mis en place depuis le début de l'année 2016 (dont les trois quarts concernent le continent américain, avec la Colombie, le Chili et plusieurs provinces du Canada). Résultat, 42 pays et 25 collectivités territoriales donnent désormais un prix au carbone. Pour la deuxième année consécutive, les recettes tirées de la tarification du carbone sont en hausse de plus de 20 milliards de dollars, sachant que l'on est encore loin du potentiel maximal de rentrées : le rapport estime en effet que la barre des 100 milliards de dollars par an pourrait être franchie, à condition que les prix

fixés soient compatibles avec les objectifs de température inscrits dans l'accord de Paris. Parmi les aspects moins positifs, le fait que 85 % des émissions échappent toujours à tout système de tarification et que la plupart des prix actuels soient nettement inférieurs aux fourchettes définies par la Commission Stern-Stiglitz de haut niveau sur les prix du carbone (a) pour atteindre les objectifs de température, à savoir 40 à 80 dollars par tonne de CO₂ d'ici 2020 et de 50 à 100 dollars par tonne de CO₂ à l'horizon 2030. « Il faut doser judicieusement le prix du carbone pour réduire significativement les émissions de gaz à effets de serre sans brider la croissance, explique John Roome, directeur principal chargé des questions climatiques au sein du Groupe de la Banque mondiale. Nous avons certes constaté des progrès en un an, mais, pour obtenir un véritable impact, nous devons accélérer les mesures prises pour étendre la couverture de la tarification du carbone et augmenter les prix. » Le rapport met en lumière les principaux progrès enregistrés depuis le début de l'année 2016 : - l'introduction de taxes sur le carbone au Chili et en Colombie ; - la mise en place ou le renforcement de mécanismes de tarification du carbone dans trois provinces du Canada (Alberta, Colombie-Britannique et Ontario) et dans un État américain (Washington) ; - le lancement pendant un an d'un système simulé d'échange de quotas d'émission au Mexique, afin de sensibiliser les esprits avant une expérience pilote en 2018 ; - le prochain lancement par la Chine du système national d'échange de quotas d'émission, qui devrait constituer la plus grande initiative de ce type à l'échelle mondiale. Le rapport estime à 700 milliards de dollars par an les sommes supplémentaires à mobiliser d'ici 2030 pour financer la transition vers des économies décarbonées. Il défend une approche intégrée pour lever des ressources à grande échelle et accélérer les efforts engagés en appui à une croissance sobre en carbone, à l'emploi et à l'innovation. Cette approche consiste à conjuguer les politiques nationales centrées sur le climat et les mécanismes de tarification du carbone, et d'accompagner les efforts des pays grâce à une coopération internationale efficace reposant sur les financements de bailleurs de fonds et sur de nouveaux marchés financiers au service de l'action climatique. Le rapport souligne le rôle essentiel des ressources intérieures pour catalyser de nouveaux investissements privés, ce qui passe par l'établissement de conditions propices à ces investissements, dont font notamment partie les dispositifs de tarification du carbone. Les financements internationaux, qui continueront d'occuper une place importante, pourraient être ciblés là où ils permettent le mieux d'appuyer la transition décarbonée et de favoriser l'essor de marchés climatiques. En se développant, ces nouveaux marchés pourraient jouer un rôle croissant dans la mobilisation de ressources vers des investissements sobres en carbone. Enfin, les financements climatiques axés sur les résultats pourraient étayer cette transition à travers des programmes pilotes reposant sur les principes de l'article 6 de l'accord de Paris, qui permettraient de dégager des enseignements et de renforcer les capacités pour la création de marchés climatiques internationaux. Publié le 01 novembre 2017
 Source Web: banquemondiale